



Erreur sur une facture imputable au prestataire de services

Par **Marie59_old**, le **27/07/2007** à **15:53**

Bonjour !

Voilà, au mois d'avril, j'ai fait appel à la société Citroën pour faire changer les pneus de mon véhicule ainsi que les plaquettes de frein. Cependant, ils ont omis de mentionner la facturation de 2 pneus et je n'ai donc pas payé -en toute bonne foi puisque je ne me suis rendue compte que par la suite de leur erreur- la totalité des prestations. Or, je viens de recevoir, soit 3 mois plus tard, un courrier de leur part me réclamant le paiement de ces 2 pneus. Dois-je payer alors qu'il s'agit d'une erreur qui leur est imputable ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils